CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNY (Loire) PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 25 JUILLET 2022

PRÉSENTS: M. Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, M. Jean-Yves DOUCET, Mme Manue ANDRÉ, M. Marc MARCHAND.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Jean-François CORTEY, M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Céline CHANAL, Mme Charlotte N'MIASS, Mme Lisa KECHIDA, Mme Sabrina LOUAHDI, M. Didier VILAPLANA.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT, M. Régis DUNOYER, M. Antoine GIANINA, M. Xavier BESSON, Mme Vanessa VERNAY.

<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS</u>: Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT donne pouvoir à M. Jean-François DAUVERGNE, M. Régis DUNOYER donne pouvoir à M. Jean-Yves DOUCET, M. Antoine GIANINA donne pouvoir à M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Vanessa VERNAY donne pouvoir à Mme Fabienne MONTEL.

Secrétaire élu pour la séance : M. Marc MARCHAND.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2022 à l'unanimité

2/ Attribution des marchés de travaux – 2ème tranche de rénovation du complexe sportif : rénovation de la salle des sports

Monsieur le Maire rappelle que la seconde tranche du complexe sportif, comprenant la réfection des façades de la salle des sports et les vestiaires du foot, vient de se terminer et qu'il y a lieu de lancer la seconde tranche de travaux qui consiste en la réfection intérieure de la salle des sports.

Le marché de travaux a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 10 juin 2022 pour une remise des offres fixée au 8 juillet 2022 à 12H00. La consultation comprenait 4 lots :

- Lot 01 PLATRERIE PEINTURE- FAUX-PLAFONDS
- Lot 02 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
- Lot 03 PLOMBERIE CHAUFFAGE
- Lot 04 ELECTRICITE

Les membres de la commission achats se sont réunis le 22 juillet à 17H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, et suivant l'avis de la commission, Monsieur le Maire propose de retenir pour les lots 1 et 4, les prestataires ci-après et de demander une négociation pour les lots 2 et 3 conformément à l'article 6.2 du règlement de consultation :

LOT	Dénomination		Entreprise	Montant HT
01	Plâtrerie-Peinture	Fx	AUBONNET	154 758.07 €
	Plafonds			
02	Menuiseries Int. et Ext.		Phase de négociation	
03	Plomberie Chauffage		Phase de négociation	
04	Electricité		LARUE	24 274.81 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et présentation du rapport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

D'ATTRIBUER les marchés de travaux des lots 01 et 04, comme suit :

01	Plâtrerie-Peinture	Fx	AUBONNET	154 758.07 €
	Plafonds			
04	Electricité		LARUE	24 274.81 €

> DE LANCER une phase de négociation pour les lots suivants

_	o local de la		
	02	Menuiseries Int. et Ext.	Phase de négociation
	03	Plomberie Chauffage	Phase de négociation

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de négociation et à prendre toutes les décisions relatives à l'attribution des marchés pour ces deux lots,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 1 à 4 avec les entreprises attributaires, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune, au titre des travaux envisagés,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

3/ Avenant à la convention spécifique pour le secteur rural du 12 juin 2019 – Education nationale / Commune de Régny

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, la commune a mis en place une structure pour accueillir les jeunes enfants de 2 à 3 ans, en partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre d'une convention spécifique signée entre l'Education nationale et la Commune de Régny.

Il souhaiterait revoir le fonctionnement du service et renforcer le partenariat avec l'Education Nationale. La réorganisation physique des classes de maternelle pour la prochaine rentrée scolaire, devenue nécessaire pour offrir des locaux accessibles à tous les élèves, va permettre justement d'améliorer le fonctionnement puisque la classe de la petite section va être installée au rez-de-chaussée, à côté de la salle de sieste et du service d'accueil du jeune enfant. La proximité des deux structures devrait permettre de mutualiser les agents municipaux et de faciliter les temps d'inclusion et d'échange...

La convention existante est donc à modifier afin d'intégrer les changements et de définir les modalités de fonctionnement pour que la prochaine année scolaire se déroule de la meilleure façon possible. Pour ce faire, Monsieur le Maire est actuellement en relation avec Madame l'Inspectrice de la circonscription de Roanne pour définir ensemble les termes de la nouvelle convention, sous forme d'avenant. Selon les premiers avancements, le nouveau fonctionnement permettrait de mutualiser les deux services les aprèsmidis.

4/ Questions et communications diverses :

- <u>Pétition « demande d'une ATSEM supplémentaire pour l'école maternelle » :</u>

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition qu'il a reçue d'un parent d'élève pour demander une ATSEM supplémentaire à l'école maternelle, et de sa réponse qui rappelle le fonctionnement d'une école et de ses activités éducatives, les obligations d'une commune en matière de personnel, et les services que la commune permet d'offrir aujourd'hui aux habitants de la commune...

Madame Lisa KECHIDA tient à rassurer le Maire en rappelant qu'effectivement à Régny de nombreux services, qui sont en plus gratuits contrairement à beaucoup de communes, sont proposés aux usagers et qui sont pour beaucoup d'entre eux, très appréciés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il aurait préféré une rencontre avec les délégués des parents d'élèves plutôt que de recevoir une pétition.

- Remerciements reçus des associations suite à l'attribution de subvention :

La Pétanque Régnyçoise, l'association La Bande de Conté, les amis pêcheurs.

- Projet Micro-Folie:

Monsieur le Maire informe que la candidature de la commune à l'appel à projet régional pour la réalisation du projet Micro-Folie 'Collège de Régny" au titre du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) a été retenue.

Un jeune en service civique sera donc à recruter prochainement, issu du domaine de la culture ou ayant une appétence professionnelle pour ce domaine.

- Cession à la Commune d'une partie du site Aussendou par Epora :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'Epora compte tenu des échéances, de procéder à la cession à la commune du terrain du site Aussendou, cadastré AT 70b d'une superfice de 3 629 m².

Compte tenu de son caractère non constructible, il est proposé d'accepter une cession du prix du terrain à environ 5 euros le m².

- Résiliation du bail de location-gérance de la boulangerie :

Monsieur le Maire informe de la demande de la SARL DENIS de résilier le bail de location gérance le 31 octobre 2022. Si la commune n'arrivait pas à trouver un repreneur dès le 1er novembre, M. et Mme DENIS seraient d'accord pour continuer une période de 6 mois.

La commune va rechercher très activement un repreneur dans les prochains jours.

- Travaux de démolition - 1 rue du 11 novembre :

Monsieur Jean-Yves DOUCET donne l'état d'avancement des travaux : la démolition vient de se terminer ; les travaux reprendront le 22 août. Il est prévu de conserver le puits afin d'exploiter par la suite cette ressource en eau devenue précieuse aujourd'hui.

Le projet d'aménagement global fera l'objet d'une seconde tranche de travaux qui sera étudiée cette fin d'année. Monsieur le Maire souhaiterait que l'on utilise le moins de minéral possible.

- Utilisation du puits "rue Georges Fouilland":

Monsieur Didier VILAPLANA demande si le puits situé rue Georges Fouilland est utilisé par la commune. Monsieur Jean-Yves DOUCET répond que tout reste à agencer pour une utilisation fonctionnelle mais qu'il faudrait que l'on s'en occupe effectivement compte tenu des mesures de restriction d'eau qui s'imposent.

- Feux d'artifice tirés au City Stade :

Madame Fabienne MONTEL signale que plusieurs feux d'artifice ont été tirés au City Stade dernièrement. Monsieur le Maire répond qu'il est inadmissible et inconscient de procéder à de tels actes en période de sécheresse ; il se charge d'en informer la gendarmerie.

- Projet de regroupement des deux écoles :

Madame Charlotte N'MIASS revient sur le dernier compte rendu du bureau municipal qui a été communiqué aux élus, et demande pourquoi il est mentionné que la commune pourrait renoncer au projet de regroupement de toutes les classes dans le bâtiment de l'école du haut ?

Monsieur le Maire explique que la seconde tranche de travaux proposée par le Cabinet Keops globalement est financièrement trop importante et que la commune va devoir la découper à nouveau en plusieurs tranches. Si la commune n'arrive pas à faire une première tranche de travaux comprenant l'accessibilité, l'ascenseur, les toilettes, en obtenant un financement correct, sans pour autant contraindre la collectivité à engager le reste des travaux, il sera effectivement difficile de maintenir un tel projet, compte tenu des autres projets en parallèle que devra mener à bien la collectivité. Auquel cas, JFD dit que cela fera nécessairement l'objet d'un débat et d'une prise de décision en Conseil.

- Salle des associations "Place Jacques Fougerat":

Pour faire suite à la demande de Madame Charlotte N'MIASS sur la possibilité d'utiliser la salle des associations "Place Jacques Fougerat", Madame Manue ANDRé répond qu'il faut attendre l'assemblée générale des Amitiés Régnyçoises qui devrait avoir lieu en septembre prochain pour pouvoir en définir précisément les conditions.

- Renouvellement du poste d'auxiliaire de puériculture :

Madame Lisa KECHIDA demande si le poste de l'agent au service municipal d'accueil du jeune enfant va être reconduit à la rentrée. Monsieur le Maire répond qu'il ne devrait pas y avoir de problème à renouveler ce contrat.

- Voitures "tampon" sur la commune :

Monsieur Sylvain GAINETDINOFF signale à nouveau la présence de voitures "tampon" sur la commune et demande si une règlementation spécifique ne pourrait pas être instaurée.

Monsieur le Maire et Monsieur LAÏADI rappellent que la règlementation existe et qu'elle est pleinement opposable; pour autant, les procédures sont complexes et longues à mettre en œuvre, d'autant que nous ne disposons pas, comme des communes plus importantes que Régny, d'un service de police municipal. Ils informent le Conseil qu'actuellement trois véhicules font l'objet d'une décision de mise en fourrière.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance, M. Marc MARCHAND

Le Maire, Jean-François DAUVERGNE